



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
28 décembre 2012
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 octobre 2012, à 10 heures.

Président : M. Mac-Donald (Suriname)

Puis : M^{me} Šćepanović (Vice-Présidente) (Monténégro)

Sommaire

Discours du Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 juin 2013).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-54968X* (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 5.

Discours du Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale

1. **M. Jeremić** (Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale) déclare que la Troisième Commission joue un rôle crucial dans la promotion des affaires sociales et humanitaires et des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies. Bien que l'ordre du jour de la présente session soit très chargé, il prie instamment les délégués de s'efforcer de parvenir à un consensus aussi large que possible sur les points qu'ils sont appelés à examiner.

2. Le débat sur les droits des femmes est d'importance capitale et l'égalité des sexes est un objectif qui mérite un appui universel. Il se félicite de l'orientation donnée aux États membres sur l'autonomisation des femmes et des filles par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

3. Il félicite les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, notamment le Conseil des droits de l'homme, de leur travail. Le rapport sur les travaux de ses dix-neuvième et vingtième sessions et de sa dix-neuvième session extraordinaire (A/67/53) sera un des points importants de l'ordre du jour de la Troisième Commission. Il est impératif que les travaux du Conseil se fondent sur les principes fondamentaux de la Conférence mondiale de 1993 sur les droits de l'homme et qu'ils se déroulent de manière à relever les défis d'un monde en évolution. M. Jeremić attire également l'attention sur le travail accompli par les titulaires de mandats de procédures spéciales et des rapporteurs spéciaux.

4. La poursuite du processus de renforcement du système des organes conventionnels des droits de l'homme dans le but d'accroître l'influence des traités sur les détenteurs de droits et les responsables à l'échelon national tout en conservant leur souveraineté aux États membres est une autre des priorités de l'Assemblée générale.

5. Il demande aux membres de la Commission d'entretenir un climat de travail constructif afin de faciliter le dégagement d'un consensus. Il a l'impression que les questions qui se posaient au début de la session ont été résolues et le travail accompli jusqu'à présent est donc louable. Il encourage les membres à collaborer avec la Deuxième Commission

sur les points de l'ordre du jour les intéressant toutes les deux afin de favoriser la cohésion des travaux de la plénière et la redynamisation de l'Assemblée générale.

6. Nombre des questions traitées par la Troisième Commission sont controversées, notamment les situations propres à un pays, la peine de mort, la question de la Palestine et le dénigrement des religions et l'intolérance religieuse, sujet particulièrement sensible à l'heure actuelle. La liberté d'expression est un droit fondamental sacrosaint mais l'abus qui en est fait risque de conduire à des propos haineux. Les insultes blasphématoires proférées ces derniers mois à l'encontre de personnalités et de croyances religieuses doivent être condamnées avec la plus grande vigueur. L'Assemblée générale devrait prendre des mesures en ce qui concerne certains abus comme la diffusion d'un film promouvant l'intolérance religieuse qui a causé des morts. Il prie instamment la Troisième Commission de préparer une résolution soutenue par une large majorité, permettant ainsi à l'Assemblée générale de donner un message politique et moral fort. Tout en reconnaissant les points sensibles de ce problème, il encourage la Commission à exercer son autorité au nom de l'Assemblée générale.

7. Il est prêt à collaborer étroitement avec la Commission au sujet de toute question qui pourrait se poser durant la présente session.

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/67/220, A/67/227 et A/C.3/67/L.2)

a) **Promotion de la femme (suite)** (A/67/38, A/67/170, A/67/258 et A/67/261)

b) **Suite donnée aux textes issus de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite)** (A/67/185 et A/67/347)

8. **M^{me} Farnvalo** (Libéria) dit que le recours au viol comme une arme en temps de guerre au Libéria a conduit à l'élaboration de la législation appropriée au cours des années qui ont suivi le conflit. Une peine de dix ans de prison est dorénavant imposée et un tribunal spécial a été constitué pour juger les cas de violence sexuelle. Le Ministère de la justice et le Ministère pour l'égalité des sexes et le développement ont vu leurs pouvoirs renforcés afin de poursuivre les auteurs de ces crimes et de protéger et soutenir les femmes. Des services de lutte contre la violence sexuelle et sexiste

devraient être mis en place dans tout le pays d'ici à 2014. Les services de la police nationale libérienne pour la protection des femmes et des enfants sont responsables des enquêtes relatives à ces affaires. Une formation a été dispensée aux agents de police, aux juristes et aux juges et une loi sur la violence domestique est en cours d'élaboration.

9. En 2012, les viols représentaient officiellement la moitié de tous les actes de violence contre les femmes; venaient ensuite la violence domestique, le viol, l'agression sexuelle et le viol collectif. Les cas de viol ont peu diminué par rapport à 2011; néanmoins la qualité des statistiques s'est améliorée et les services fournis ont permis aux femmes d'être mieux en mesure de signaler les actes de violence dont elles sont victimes et de demander une aide.

10. Le Plan d'action national pour la prévention et la gestion de la violence sexiste au Liberia est conçu de manière à améliorer la prévention et à répondre aux besoins des survivants, notamment les personnes handicapées. Un service à guichet unique a été mis en place et la prise en charge des cas signalés a augmenté de 10 % le nombre de rapports et de poursuites. Des centres psychosociaux et des foyers sont opérationnels dans trois comtés et seront étendus à l'ensemble du pays. Des programmes permettant aux survivants de démarrer une petite affaire et de leur donner accès à un fonds de dotation permettent de répondre à leurs besoins immédiats et à long terme.

11. Le Gouvernement a lancé des campagnes nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et participé aux 16 Journées annuelles du militantisme de la campagne de lutte contre la violence sexiste. Il a produit des programmes de radiodiffusion et de télévision sur le sujet, commandé une étude sur les causes de la violence sexuelle et organisé des réunions avec des chefs traditionnels. Le Ministère de l'éducation incorpore de la documentation sur la violence sexiste dans ses programmes d'enseignement des aptitudes utiles dans la vie quotidienne. Des réseaux d'hommes participent également car il est essentiel que les énergies des hommes servent à la promotion des femmes.

12. Les problèmes des femmes sont intégrés dans les politiques nationales et les plans d'action se traduisent par des avantages pour elles. La politique nationale en matière d'égalité des sexes doit être harmonisée avec le Plan d'action national pour la prévention et la gestion

de la violence sexiste au Libéria qui est établi conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. L'emploi de données ventilées par sexe dans les statistiques relatives à la problématique homme-femme aiderait à améliorer la fourniture des services et leur qualité.

13. Le Ministère pour l'égalité des sexes et le développement s'efforce d'améliorer les conditions des femmes dans le secteur informel, d'accroître leurs possibilités d'accès aux services financiers, d'améliorer leur éducation et celle des filles et d'autonomiser les jeunes femmes par l'alphabétisation et la formation pour leur permettre de créer de petites entreprises.

14. Avec l'appui d'ONU-Femmes, le Secrétariat chargé de l'application de la résolution 1325 au Ministère pour l'égalité des sexes et le développement a mobilisé les femmes pour qu'elles participent aux élections de 2011, formé des candidates et leur a donné un soutien financier. Dans ses efforts en faveur de la promotion des femmes, le Gouvernement s'est heurté aux problèmes du manque de ressources humaines, de l'application inefficace des politiques et du manque de données et de coordination, mais il a la volonté politique et la persévérance nécessaires pour réussir.

15. **M^{me} Niang** (Sénégal) dit que sa délégation regrette que l'objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) des objectifs du Millénaire pour le développement ne puisse être atteint d'ici à 2015 en dépit des progrès accomplis. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a réaffirmé que les femmes et les filles devraient participer pleinement au processus décisionnel.

16. Son Gouvernement estime que l'égalité des sexes est indispensable pour parvenir au développement durable et à l'autonomisation des femmes. Au Sénégal, les femmes ont constitué des associations dont le Conseil des femmes sénégalaises qui plaide pour le renforcement des capacités grâce à une formation de base et la Tribune des femmes pour des élections pacifiques. Le Gouvernement a intégré la problématique homme-femme dans toutes ses stratégies de développement en mettant l'accent sur la place des paysannes.

17. Le Ministère de la femme, de l'enfant et de l'entrepreneuriat féminin a été créé pour s'occuper des droits des femmes et des groupes vulnérables. Le

Gouvernement a ratifié tous les instruments internationaux pertinents et adopté une loi sur l'égalité des sexes dans les institutions électives. Il veille à ce que l'égalité d'accès à la terre et aux moyens de production soit garantie, à ce que des services de soins obstétricaux soient fournis gratuitement, à ce que le Plan de Maputo de l'Union africaine soit mis en œuvre et il a créé un Fonds national en vue d'améliorer les possibilités d'accès des femmes au microfinancement.

18. **M. Errázuriz** (Chili) dit que son gouvernement considère que l'égalité des sexes et la participation des femmes sont essentielles au développement économique et social sans exclusion et à la réalisation des OMD, sans parler des droits de l'homme. Il a donc adopté un certain nombre de lois conçues pour offrir aux femmes l'égalité des chances, mis sur pied des programmes afin d'améliorer l'accès des femmes-chefs de foyer à l'emploi et créé la Commission présidentielle consultative sur les femmes, le travail et la maternité.

19. Dans le domaine de l'éducation, les principaux problèmes sont notamment l'extension de la couverture de l'enseignement préscolaire et la réduction du taux d'abandon scolaire. L'enseignement élémentaire couvre 100 % de la population, et la scolarisation dans l'enseignement moyen est de 90 %. Dans l'enseignement supérieur, 6 sur 10 de ceux qui terminent leurs études sont des femmes. Les besoins en matière d'éducation des femmes et des filles autochtones et rurales, des jeunes femmes enceintes et des jeunes mères sont une autre source de préoccupation.

20. Un système universel de santé, donnant avant tout la priorité à la santé des femmes, a été mis en place. L'objectif du Millénaire pour le développement de réduire la prévalence du VIH chez les femmes enceintes a été atteint en 2010. Un des objectifs de la Stratégie nationale de santé pour la période 2011-2020 est de réduire de 10 % les cas de grossesse chez les adolescentes. Les bons résultats obtenus jusqu'à présent ont été rendus possibles par une démarche préventive établissant un lien entre santé sexuelle, procréative et mentale.

21. En ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, il dit que si les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à voter lors des élections de 2009, elles ne représentent cependant que 13,1 % des membres du Sénat et 14,2 % de ceux de la

Chambre des députés. Un décret est en cours de rédaction en vue d'améliorer l'accès des femmes à des postes élus.

22. S'agissant de la violence à l'égard des femmes, il fait remarquer que la loi contre le fémicide est entrée en vigueur en décembre 2010. Des programmes ont été mis au point afin de prévenir la violence domestique et de protéger ses victimes et de détecter rapidement les actes de violence. Des centres ont également été créés pour traiter les hommes auteurs d'actes de violence domestique. Une loi pénalisant la traite des êtres humains et l'introduction clandestine de migrants a pour but de prévenir la traite des femmes et des filles. L'Office national des affaires féminines pilote un projet de logement pour les victimes de la traite et ébauche une politique nationale.

23. La solidarité internationale est indispensable pour parvenir à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et la réalisation des OMD en vue d'élaborer le programme de développement après 2015.

24. **M. Osorio** (Colombie) dit que son gouvernement a fait une priorité de la politique publique nationale sur l'égalité des sexes pour les femmes et il a récemment présenté une ébauche établie à l'issue de consultations avec la société civile et le Conseil présidentiel pour l'égalité des femmes; un soutien international, en particulier celui d'ONU-Femmes, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et des autres partenaires internationaux a été indispensable.

25. Si, en Colombie, le fossé entre les sexes dans le domaine de l'éducation est peu profond, il est néanmoins beaucoup plus large dans celui de l'emploi. Le taux de chômage des femmes est le double de celui des hommes; dans le secteur privé, à travail égal, les femmes gagnent 20 % de moins que les hommes. Dix-neuf pour cent des femmes entre 15 et 19 ans ont déjà été enceintes et la mortalité maternelle a augmenté par rapport à 2011. Le Gouvernement a donc créé des bureaux chargés des questions sexospécifiques au sein des ministères et des secrétariats locaux et il a mis en œuvre un plan d'action en vue d'intégrer la problématique homme-femme dans toutes ses politiques et stratégies et dans tous ses programmes. Ainsi, le Ministère du travail qui a élaboré le Programme national pour l'égalité des sexes sur le lieu de travail a pour objectif d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes, en favorisant leur participation au marché du travail et en promouvant des politiques

visant à protéger les victimes contre la violence sexiste armée.

26. Le Gouvernement encourage des arrangements de travail souples pour aider les femmes handicapées, les mères chefs de foyer, les mères qui allaitent et les combattantes réhabilitées, tout en renforçant ses politiques d'assistance pour aider les femmes vulnérables à sortir de l'extrême pauvreté grâce au microfinancement et à des prêts de capitaux pour créer des entreprises. Il s'est associé à la Gender Equality Seal Practice Community d'Amérique latine et met en œuvre le Programme de certification des systèmes de gestion de l'égalité des sexes.

27. La réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles a un rang de priorité élevé et le Gouvernement a élaboré une politique sur les droits sexuels et procréatifs afin de réduire les cas de grossesse chez les adolescentes.

28. Le Gouvernement a modifié la loi afin que la violence domestique et les cas de non-paiement d'une pension puissent être signalés par quiconque et faire l'objet d'une enquête par un juge ex officio. Une formation a été donnée aux fonctionnaires qui s'occupent des femmes victimes d'actes de violence et des mécanismes de coordination ont été mis en place, notamment des comités de surveillance juridique, des comités interinstitutions et des tables rondes sur la traite des personnes, la violence sexiste, les soins aux enfants et adolescents victimes d'abus sexuels et la violence domestique. Les comités relevant du Bureau du Procureur général luttent contre l'impunité des actes de violence à l'égard des femmes et mettent en lumière les signes précoces de violence.

29. L'accès des femmes à la justice s'est amélioré grâce à la création de centres pour les victimes de la violence sexuelle et domestique. Un service de conseils gratuit a été mis en place de même que des réseaux de femmes contre la violence, renforcés par les conseils communautaires de femmes.

30. **M^{me} Vadiati** (République islamique d'Iran) déclare que la Commission devrait étudier les problèmes relatifs à la crise économique, aux interventions militaires étrangères, aux sanctions économiques unilatérales, à la menace d'une agression militaire et à l'absence de justice et de spiritualité à l'échelon mondial.

31. La famille est essentielle à la dignité et à l'émancipation des femmes et elle devrait constituer la base des objectifs d'ONU-Femmes, tout comme le respect des valeurs divines et les caractéristiques propres à chaque pays. En conséquence, son gouvernement a créé le Siège national de haut niveau pour la famille sous la supervision du Président et comptant huit ministres comme membres.

32. En août 2012, le Gouvernement a accueilli le 16e Sommet du Mouvement des pays non alignés qui a réaffirmé son adhésion à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing de 1995 et au processus quinquennal d'Examen et d'évaluation, exprimé sa détermination à éliminer la discrimination à l'égard des femmes et des filles, exposé de nouveau son point de vue sur la réforme des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, reconnu l'importance d'ONU-Femmes pour la promotion de l'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies et réitéré sa demande que l'Entité désigne un correspondant pour les femmes qui vivent sous occupation étrangère.

33. S'agissant du rapport du Rapporteur spécial sur la traite des personnes (A/67/261), sa délégation prend note de l'inquiétude croissante au sujet de la traite des femmes et des enfants dans le monde occidental et prie instamment les pays de destination de la prévenir et de protéger ses victimes. Des mesures de prévention s'imposent également pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et son gouvernement a donc renforcé son cadre juridique et politique et organisé des programmes de sensibilisation et de plaidoyer. Un groupe spécial a été créé sous la supervision du Centre pour les femmes et les affaires familiales et celle du système judiciaire afin d'envisager de rédiger une loi sur la violence domestique.

34. La problématique homme-femme est intégrée dans les politiques nationales de développement et utilisée pour l'établissement des budgets afin de garantir l'allocation de ressources suffisantes pour l'autonomisation des femmes et le développement de leurs capacités dans tous les ministères. Les femmes iraniennes sont des modèles des rôles qu'elles peuvent jouer dans les domaines de la science, de l'éducation, de la santé, de l'économie, du commerce et de la production, et il y a quatre femmes qui sont ministres.

35. *M^{me} Šćepanović (Monténégro), Vice-Présidente, assure la présidence.*

36. **M^{me} Sumi** (Japon) déclare que son gouvernement a mis l'accent sur la participation égale des femmes et des hommes à la reprise après le séisme de mars 2011 au large des côtes japonaises et soumis une résolution, établie sur la base de son expérience, à la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme. Le Japon s'est engagé à créer une société fondée sur l'égalité des sexes, comme il l'a indiqué dans son troisième plan fondamental de décembre 2010 pour l'égalité des sexes. La Commission pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a félicité son gouvernement d'avoir renforcé les mesures spéciales temporaires qu'il a prises en faveur de l'emploi des femmes dans la vie publique, comme indiqué dans le rapport sur la suite donnée par le Gouvernement japonais aux observations finales de sa quarante-quatrième session.

37. Le Japon estime que l'autonomisation socio-économique des femmes est indispensable au processus de redressement; le Gouvernement a donc adopté un plan d'action pour assurer la reprise économique grâce à l'autonomisation des femmes mettant l'accent sur la sensibilisation des hommes, la prise de mesures positives et la nécessité d'encourager les fonctionnaires à jouer un rôle de chefs de file. La Stratégie globale pour la renaissance du Japon propose des mesures pour mettre en œuvre certaines parties du plan d'action, les autres l'étant par le biais d'une feuille de route qui sera mise au point d'ici la fin de 2012.

38. Dans le cadre des efforts constants qui se poursuivent pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux relatifs aux questions concernant l'égalité des sexes, pendant la période quinquennale débutant en 2011 le Gouvernement japonais devrait fournir 3,5 milliards de dollars pour l'aide dans le domaine de l'éducation et 5 milliards dans celui de la santé, notamment son modèle de santé maternelle, Ensure Mothers and Babies Regular Access to Care (EMBRACE), qui garantit des soins continus depuis le début de la grossesse jusqu'après l'accouchement.

39. La résolution 66/290 de l'Assemblée générale a permis de comprendre de la même manière la sécurité des êtres humains qui est un pilier de la diplomatie japonaise. À travers le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, le Gouvernement finance des projets pour protéger les femmes et les personnes vulnérables, développer leur potentiel et les aider à participer à la vie de la société.

40. Il est urgent que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité soit mise en œuvre. Les femmes devraient participer à la rédaction des constitutions et des lois et aux transitions politiques et économiques. Par l'intermédiaire de l'Agence japonaise pour la coopération internationale, le Gouvernement aide le Ministère afghan pour les affaires féminines à renforcer ses capacités administratives et à améliorer les conditions de vie des femmes déshéritées.

41. **M. Chir** (Algérie) déclare que, depuis la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1996, l'Algérie a réformé son cadre juridique national afin de mettre la promotion de la femme au centre de ses politiques et programmes nationaux. Suite à l'adoption d'une loi sur les partis politiques en janvier 2012 fixant les contingents pour la représentation des femmes, 146 femmes ont été élues à l'Assemblée nationale lors des élections de mai 2012, par rapport à 31 lors du mandat précédent. Le Conseil national pour la famille et les femmes et la Stratégie nationale et le Plan d'action pour la promotion et l'intégration de la femme ont également été mis en place.

42. La scolarisation des filles était de 97 % en 2010, et le rapport entre les filles et les garçons s'est amélioré. Pendant quelques années, les filles étaient plus nombreuses que les garçons dans l'enseignement supérieur. La participation des femmes à la prise de décisions a également augmenté. Leur emploi dans le secteur public a nettement augmenté et elles représentaient jusqu'à 38 % des effectifs du système judiciaire. Des programmes d'alphabétisation et de formation professionnelle à des fins de génération de revenus font partie des efforts déployés pour atteindre les femmes des zones rurales.

43. L'Algérie a présenté ses troisième et quatrième rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en février 2012 et étudie actuellement les observations finales du Comité. Le pays a également été soumis au processus d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme en septembre 2012 et a accepté la majorité de ses recommandations, notamment celles relatives à l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes.

44. **M^{me} Barghouti** (Observatrice pour la Palestine) dit que la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan

d'action de Beijing ainsi que celle des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont essentielles pour l'égalité, la promotion et l'autonomisation des femmes.

45. Les femmes palestiniennes supportent le poids de l'occupation israélienne sous laquelle les violations des droits de l'homme se répercutent sur leurs conditions socioéconomiques et psychologiques et celles de leurs enfants. L'expansion des colonies illégales d'Israël et la construction du mur de l'apartheid dans le territoire palestinien occupé, l'augmentation du nombre de maisons démolies, les restrictions de mouvement et la destruction des biens menacent la survie des habitants et leur bien-être.

46. Depuis 1967, 25 % des Palestiniens ont été détenus en violation de la quatrième Convention de Genève. Bien que la plupart des détenus soient des hommes, les femmes supportent les coûts sociaux et financiers et sont obligées d'assumer de plus le rôle de gagne-pain de leurs familles.

47. Les femmes palestiniennes souffrent non seulement de la violence domestique mais aussi de la violence politique des forces d'occupation et des colons illégaux. L'Autorité palestinienne a adopté une Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour la période 2011 à 2019, préparée par le Ministère des affaires féminines et ONU-Femmes en vue de former et autonomiser les femmes, de leur apporter un soutien social et de promouvoir un cadre juridique pour éradiquer la violence.

48. Pour que les femmes palestiniennes puissent jouir de la liberté dans un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, la communauté internationale doit redoubler ses efforts d'assistance. Il faut mettre fin aux souffrances des femmes palestiniennes et de leurs familles sous l'occupation d'Israël qui devrait être tenu responsable de ses crimes.

49. **M^{me} Ojiambo** (Kenya) dit que le problème de la traite des femmes et des filles semble insoluble mais que ses lourdes conséquences sociales, économiques et psychiques sont inacceptables. L'Organisation des Nations Unies doit faire œuvre de chef de file au niveau politique en facilitant une collaboration interinstitutions cohérente entre toutes les parties prenantes afin de réduire la traite, en particulier dans les pays d'origine et de destination. Le Gouvernement a adopté des lois pour prévenir la traite et protéger ses victimes en condamnant les auteurs de ces crimes à

30 ans de prison. La législation reconnaît les pressions qui encouragent la traite et met en place des mesures de réintégration des victimes.

50. Le rapport du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes (A/67/220) ne rend pas compte de manière adéquate du fait que l'auteur de l'agression est généralement connu de la victime et que les deux ont souvent à peu près le même âge; cette information serait utile pour élaborer un plan bien ciblé ayant pour but de réduire la violence domestique. De plus, avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), les officiers de police d'Afrique de l'Est ont mis au point des stratégies utiles pour lutter contre le crime organisé.

51. La législation et les plans d'action ne suffisent pas pour faire face aux problèmes de la traite et de la violence; il faut des ressources pour former le groupe cible, renforcer le travail de la police, construire des foyers, offrir des choix aux victimes et renforcer les systèmes de justice pénale. Même si de telles mesures coûtent cher, c'est de l'argent bien dépensé.

52. Bien que l'impossibilité de dégager un consensus sur la question des femmes des zones rurales à la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme ait représenté un sérieux recul, sa délégation considère qu'il est encore possible de parvenir à un engagement international, même en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes. À l'approche de la cinquième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Beijing+20), elle demande instamment à la communauté internationale de ne pas compromettre les acquis et de respecter ses engagements.

53. **M. Janjua** (Pakistan) déclare que sa délégation est heureuse de prendre note de la contribution d'ONU-Femmes à la promotion et à l'autonomisation des femmes; en sa qualité de membre du Conseil exécutif de l'Entité, le Gouvernement pakistanais a aidé à mettre au point son Plan stratégique.

54. La Constitution du Pakistan garantit aux femmes la pleine participation à la vie du pays. Sa stratégie concernant l'autonomisation des femmes se fonde sur la lutte contre la féminisation de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes, la fin de la violence contre les femmes et l'application de lois relatives à leur protection et leur émancipation. Le Plan d'action national est établi sur la base de la Convention sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Plan d'action de Beijing et des observations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La première femme Premier Ministre et la première femme porte-parole du Parlement du monde musulman étaient pakistanaïses. L'Assemblée nationale compte 22,2 % de femmes et le Sénat 17 %, et elles occupent des postes ministériels. Il existe un Groupe parlementaire national des femmes et 28 000 femmes sont conseillères à l'échelon local.

55. Le Gouvernement a promulgué des lois contre les pratiques de discrimination à l'égard des femmes, de harcèlement au travail et de violence domestique. La Commission nationale de la condition de la femme a été créée; elle jouit d'une totale autonomie et un poste de médiateur a été institué pour protéger les femmes contre le harcèlement sur leur lieu de travail.

56. Le Benazir Income Support Programme fournit un soutien financier aux femmes à faibles revenus, leur permet d'acquérir des compétences pour augmenter leurs possibilités d'emploi, leur offre une couverture d'assurance médicale, l'accès à l'éducation et consent des prêts sans intérêt aux femmes entrepreneurs. Sept millions de foyers en bénéficieraient.

57. Le Gouvernement estime qu'une femme qui n'a pas la possibilité de planifier sa vie, sa famille ou sa carrière n'est pas libre. Il s'est engagé à établir des budgets tenant compte des besoins des deux sexes afin de promouvoir des politiques et d'allouer des ressources dans un contexte sensible aux différences entre les sexes. Ses efforts de promotion des droits des femmes reposent sur le soutien d'un système judiciaire indépendant, de médias libres, d'une société civile dynamique et d'un secteur privé en pleine expansion, ce qui aide à remédier aux violations, à offrir des opportunités et à mieux faire connaître ces problèmes.

58. Enfin, il note que l'examen après 15 ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, réalisé en 2012, a mis en évidence les faiblesses existant dans les 12 principaux domaines d'intérêt et le fait qu'il y a lieu de faire davantage en ce qui concerne les questions liées aux spécificités de chaque sexe des OMD pour lesquelles une coopération internationale et des partenariats sont indispensables.

59. **M. Alcántara Mejía** (République dominicaine) déclare que le Plan national pour l'égalité des sexes de son gouvernement se fonde sur les droits de l'homme,

sur des interventions pilotes ayant une forte incidence et sur la coordination entre institutions. L'égalité des sexes est l'un des principes fondamentaux des plans et stratégies nationaux dans les domaines du développement, de la santé, de l'emploi et de l'éducation. En ce qui concerne la participation politique des femmes, au Congrès 20,8 % des membres de la Chambre des députés et 9,4 % des sénateurs sont des femmes. Lors des élections présidentielles de mai 2012, et pour la deuxième fois dans l'histoire, une femme a été élue Vice-Présidente. Les initiatives de la nouvelle Administration comprennent notamment l'intégration de l'égalité des sexes dans toutes les politiques publiques, l'élimination de la violence domestique et sexiste et l'établissement de programmes de soins à ses victimes, en augmentant les sanctions pour les crimes d'agression et en mettant à disposition des hommes ayant commis de tels crimes un plus grand nombre de services et de programmes de conseil, en encourageant un comportement masculin responsable grâce au système d'éducation et à la participation des communautés à la prévention de la violence domestique. La campagne nationale ayant pour but de mettre fin à la violence à l'égard des femmes, lancée en septembre 2011 et mise en œuvre par le Ministère pour la condition féminine, a atteint plus de 8 millions de personnes.

60. Le Gouvernement se félicite du travail du Conseil exécutif d'ONU-Femmes – dont il est lui-même membre – et de l'occasion qui lui est donnée d'accueillir l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Il a contribué pendant plusieurs années à son Fonds d'affectation spéciale mais il est préoccupé de voir que le financement de l'Institut est inadéquat et il lance un appel aux pays donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions volontaires.

61. **M. Fiallo** (Équateur) dit que son gouvernement reconnaît l'égalité entre les sexes dans la Constitution comme principe fondamental de l'État et veille à ce que les différences fondées sur l'ethnie, la nationalité, l'âge, le sexe et l'orientation sexuelle soient respectées. Au cours des cinq dernières années, un plan national d'élimination de la violence sexiste a été mis en œuvre, à partir d'une approche multidisciplinaire et intersectorielle. Il est clair que les demandes des femmes autochtones et d'ascendance africaine pour faire respecter leurs droits ont joué un rôle capital pour faire progresser les droits de femmes en général.

62. Sa délégation regrette que le Comité pour la condition de la femme n'ait pu adopter les conclusions convenues sur l'autonomisation des femmes rurales à sa cinquante-sixième session en mars 2012, bien qu'une résolution parrainée par l'Équateur sur les femmes autochtones en tant qu'actrices principales de l'éradication de la pauvreté et de la faim ait été approuvée (E/CN.6/2012/L.6).

63. Le Gouvernement a lancé une campagne contre le machisme et la violence; il a aussi réalisé la première Enquête nationale sur les relations familiales et la violence sexiste à l'égard des femmes qui a montré que cette forme de violence est un problème socioculturel. Depuis 2008, le Gouvernement comprend des femmes Ministres des Affaires étrangères et de la Défense. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont d'importance cruciale pour l'État de droit. Les droits des femmes et des filles autochtones et migrantes et ceux des femmes et des filles handicapées devraient être des sujets prioritaires de la présente session de l'Assemblée générale.

64. Enfin, sa délégation remercie la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de son soutien et de sa visite en Équateur, en juin 2012, qui a donné un nouvel élan à l'autonomisation des femmes.

65. **M^{me} Udommongkolkul** (Thaïlande) dit que le vingt et unième siècle devient l'ère des femmes, celles-ci occupant de plus en plus des postes élevés et émergeant en tant que dirigeantes à l'échelon mondial. En Thaïlande, un quart de l'Assemblée nationale est composé maintenant de femmes. La première femme Premier Ministre, Yingluck Shinawatra, a renforcé l'égalité des sexes et conféré une autonomie accrue aux femmes dans le domaine des sciences, des affaires, du service civil, de la politique et de la diplomatie. Les droits des femmes ont été inscrits dans les politiques nationales. L'égalité des droits leur a été garantie conformément à la Constitution, notamment par le retrait de la réserve de la Thaïlande à l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

66. Toutefois, certaines femmes restent marginalisées et sont victimes d'actes de violence et de la traite des êtres humains. Elles doivent être aidées à se prendre en charge grâce à une éducation en matière de droits de l'homme, des soins de santé, des possibilités socioéconomiques égales et la formation professionnelle, comme l'indiquent les rapports du

Secrétaire général (A/67/170 et A/67/261). Les réseaux d'institutions gouvernementales, le secteur privé et la société civile sont indispensables en matière de politique, de prévention, de poursuites, de protection et de partenariat.

67. Le Gouvernement aide les victimes de la traite et de la violence en créant des foyers qui fournissent des soins de santé, des conseils, une assistance juridique, des services d'éducation et d'interprétation. Les victimes de la traite sont recensées par une équipe multidisciplinaire et elles reçoivent des permis de travail temporaire qui leur permettent d'avoir des revenus pendant la durée du procès. Grâce à la coopération entre les institutions gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les ambassades de Thaïlande, les Thaïlandaises ayant fait l'objet de la traite à l'étranger sont renvoyées dans leur pays.

68. Des centres de crise à guichet unique dans les hôpitaux dispensent des services aux victimes de la violence. Les organisations non gouvernementales et les familles sont indispensables pour faire face à la violence domestique. Des campagnes nationales de sensibilisation ciblant les travailleuses migrantes et les femmes handicapées ont été lancées au sujet de la violence et de la traite des personnes.

69. Le Département des recherches spéciales du Ministère de la Justice collabore avec la police pour poursuivre en justice les abus, l'exploitation et la traite des personnes. Des structures juridiques d'application ont été mises en place et un département spécifique a été créé au sein du Bureau du Procureur général afin d'accélérer le jugement des cas de traite de personnes qui faisaient l'objet d'une procédure accélérée par les tribunaux de première instance.

70. Le Gouvernement a fait campagne en faveur des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). L'Institut thaïlandais de la justice a été créé pour faciliter l'application de ces Règles dans le monde entier.

71. Il convient d'éliminer les stéréotypes négatifs qui ont conduit au sous-développement des femmes. Le Gouvernement recherche des solutions aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes, de la traite des êtres humains et de la violence domestique. Le Fonds national de développement pour les femmes a été créé

pour compléter le Plan de développement des femmes thaïlandaises. Les filles bénéficient de quinze années d'enseignement gratuit, ce qui a eu pour résultat une diminution du travail des enfants. La couverture universelle des soins de santé et la protection de la santé procréative ont fait baisser la mortalité maternelle et infantile.

72. Le Gouvernement a collaboré avec l'Initiative ministérielle coordonnée contre la traite dans le bassin du Mékong, l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ANASE) et le Processus de Bali concernant les migrations clandestines, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale qui y est associée. Sa délégation espère que les mécanismes régionaux et ceux des Nations Unies pourront se traduire par des mesures permettant de créer une société dans laquelle la violence pourra être épargnée aux femmes.

73. **M^{me} Alsaleh** (République arabe syrienne) dit que son gouvernement est attaché au Programme de Beijing et a mis en œuvre des réformes pour que les femmes jouissent d'une égalité totale avec les hommes dans le pays, dont le Vice-Président est une femme. Les Syriennes participent en toute égalité à la vie économique, politique, sociale et culturelle, dans le secteur public aussi bien que privé, et peuvent prétendre à une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Néanmoins, des groupes terroristes armés soutenus par l'étranger et des perspectives religieuses extrémistes menacent de le faire revenir en arrière. Les femmes ont peur d'aller travailler et les filles d'aller à l'école. Le désespoir des jeunes filles syriennes dans les camps de réfugiés des pays voisins est exploité par des prédateurs sexuels.

74. Malgré les conditions difficiles qui prévalent en Syrie, le pays continue de s'employer à libérer les habitants du Golan syrien occupé, notamment les femmes et les filles, du joug de l'occupation israélienne, et à parvenir à une paix juste et globale conformément au droit international. Le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour alléger leur situation, en particulier en donnant des bourses d'études à des douzaines d'étudiantes originaires du Golan pour étudier dans des universités syriennes. L'oratrice demande au Secrétaire général de faire état des souffrances des Syriennes dans le Golan occupé dans ses rapports sur ce point de l'ordre du jour et de prêter attention aux répercussions négatives des sanctions unilatérales et illégales sur le développement économique et les droits de l'homme.

75. **M. al-Mashan** (Koweït) dit que son pays a récemment créé des tribunaux familiaux spéciaux et se propose de promulguer d'autres lois concernant la famille. La politique de l'État concernant les femmes et les jeunes est axée sur l'autonomisation des femmes, le contrôle des acquis et des revers et la fourniture d'une aide aux femmes dans le besoin, notamment par un fonds de logement qui a aidé plus de 60 000 femmes divorcées, veuves, épouses de non Koweïtiens et non mariées. Les femmes apportent une contribution importante à la société koweïtienne en tant que mères qui élèvent les générations futures et elles ont également représenté le pays de façon digne d'éloges dans différentes réunions internationales. Le Conseil judiciaire suprême a récemment posé un jalon en autorisant les femmes à exercer les fonctions de procureurs publics.

76. Le Koweït a ratifié différents instruments internationaux concernant les droits des femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les deux Protocoles y relatifs concernant la traite des êtres humains et l'introduction clandestine des migrants. Sa délégation a le plaisir d'annoncer une contribution de 100 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de mesures visant à éliminer la violence à l'égard des femmes.

77. **M^{me} Boiko** (Ukraine) déclare que l'égalité des femmes est essentielle pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les progrès de la société dans son ensemble. En sa qualité de membre du Conseil exécutif d'ONU-Femmes, l'Ukraine s'est assurée que sa législation et ses plans quinquennaux étaient conformes aux instruments internationaux tels que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Document final de la trente-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Bureau du Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien, lui-même dirigé par une femme, a un représentant aux droits de l'enfant, à l'égalité des sexes et à la non-discrimination. L'Ukraine remplit ses obligations au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et est reconnaissante de l'aide reçue de l'Union européenne et de l'Agence suédoise de coopération

internationale au développement pour atteindre les objectifs liés à l'égalité des sexes et de la coopération du Programme des Nations Unies pour le développement pour la formulation d'un Programme gouvernemental visant à garantir l'égalité entre les sexes en Ukraine pour la période 2012-2016.

78. Une coordination à l'échelon national, régional et international est essentielle pour lutter contre les pratiques honteuses de la traite des femmes et des filles et les actes de violence perpétrés contre les femmes et les filles handicapées. Sa délégation appuie les activités du groupe de travail sur la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique et la prolongation jusqu'en 2014 du mandat du Rapporteur spécial sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants. L'Ukraine a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe concernant les mesures à prendre contre la traite des êtres humains et a signé la Convention de 2011 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Une attention particulière doit être apportée aux droits des femmes rurales et des travailleuses migrantes.

79. **M^{me} Battungalag** (Mongolie) déclare que son gouvernement a décidé de contribuer financièrement au budget annuel d'ONU-Femmes dont la création a été un événement marquant dans les progrès relatifs à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La promotion de la femme est un élément important du programme de développement de la Mongolie. Sa loi de 2011 sur l'égalité des sexes détermine les contingents de femmes dans la fonction publique et le nombre de femmes membres du Parlement a triplé après les élections de 2012. Il a également soutenu l'autonomisation économique des femmes sous forme de centaines de millions de dollars en prêts à des conditions favorables consentis aux femmes entrepreneurs. La Mongolie est le principal auteur de la résolution biennale de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales et elle a organisé une manifestation parallèle les concernant à la 56^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

80. **M. Daham** (Irak) dit que, depuis 2003, son pays s'est efforcé d'assurer l'égalité des femmes dans la vie publique. La Constitution irakienne de 2005 prévoit que 25 % des sièges au Parlement soit détenus par des femmes et qu'elles occupent également de hautes

fonctions dans les secteurs exécutif et judiciaire. Toute la législation irakienne a été revue en vue de supprimer les dispositions discriminatoires pour des raisons de sexe. L'Irak recommencera à présenter ses rapports périodiques au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et il a retiré sa réserve relative à la disposition de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes concernant l'égalité de droits avec les hommes au sujet de la nationalité de leurs enfants. Les femmes sont représentées à la Commission nationale indépendante de surveillance des droits de l'homme en Irak.

81. Le Gouvernement a veillé à respecter les lois interdisant la discrimination et la violence à l'égard des femmes, à fournir une aide aux divorcées et aux veuves et à promouvoir l'égalité des sexes dans l'éducation. Des forces de police ont été déployées dans les communautés pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et une loi contre la traite des êtres humains a été adoptée en 2012. L'Irak fait tout son possible pour respecter les garanties des droits de l'homme figurant dans sa Constitution et les engagements qu'il a pris au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les femmes et les enfants souffrent de façon disproportionnée des conséquences de l'instabilité et courent le risque de devenir des veuves et des orphelins suite à des actes terroristes. Malgré ces problèmes, une infrastructure chargée des affaires féminines a été créée qui comprend le Ministère des affaires féminines, un Comité parlementaire pour la femme, la famille et l'enfant et un Département de protection des veuves et des divorcées au sein du Ministère du Travail et des Affaires sociales. Un cadre juridique a été créé pour garantir l'égalité des sexes et des politiques visant à améliorer la participation des femmes à la vie publique ont été mises en œuvre. Au Kurdistan, des réformes juridiques ont été introduites en vue de réduire la polygamie, les mutilations génitales féminines et les crimes d'honneur. La Constitution du Kurdistan prévoit des contingents de femmes dans la vie publique similaires à ceux prévus dans la Constitution irakienne.

82. **M. Rachmianto** (Indonésie) dit que des progrès ont été accomplis dans la recherche de l'égalité entre les sexes et de la promotion de la femme bien que la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue récemment, n'ait pas réussi à parvenir à des conclusions qui auraient été

pertinentes pour les pays en développement. L'égalité entre les sexes est essentielle pour la démocratie. La loi électorale indonésienne prescrit que le 30 % des candidats présentés par les partis politiques devrait être des femmes mais leur représentation au Parlement reste inférieure à 20 %. Elles continuent également à être sous-représentées dans la main-d'œuvre bien que leur nombre soit plus élevé en raison des prêts accordés à de petites entreprises, de l'expansion des coopératives et des programmes de renforcement des capacités. M. Rachmianto demande instamment que la protection des travailleurs migrants soit renforcée et son pays a récemment adhéré à l'Initiative Equal Futures Partnership qui complète les instruments internationaux existants. La stratégie nationale de l'Indonésie cible les stéréotypes propres à l'un ou l'autre sexe, les coutumes patriarcales, la discrimination et la violence sexistes et toutes les pratiques qui entravent la participation des femmes à la vie politique et au développement économique.

83. **M^{me} Dali** (Tunisie) déclare qu'en dépit des efforts déployés au niveau international, les femmes continuent à souffrir de façon disproportionnée de la pauvreté, de l'analphabétisme, du chômage et de la maladie et qu'elles sont souvent victimes de la discrimination, de la violence et de la traite des personnes. Depuis sa révolution, le pays s'est efforcé de garantir l'égalité des femmes et leur intégration dans la vie politique et économique et il a veillé en particulier à ce que les femmes rurales déshéritées aient accès à une aide. Une stratégie en quatre parties a été élaborée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes; elle est axée sur la collecte de données, la fourniture de services, la sensibilisation et le respect des lois pertinentes. Un centre de conseil et un centre de soutien psychologique ont récemment été créés pour les femmes victimes d'actes de violence domestique. Le Gouvernement tunisien s'efforce de créer un environnement favorable à l'indépendance économique des femmes, entre autres en mettant des ressources à la disposition des femmes rurales entrepreneurs. Elle attire l'attention sur la violation systématique des droits des femmes et des enfants dans le territoire palestinien occupé et elle exprime son admiration pour la résilience des mères palestiniennes qui s'acquittent de leurs tâches dans des conditions difficiles.

84. **M^{me} Millogo Sorgho** (Burkina Faso) dit que son pays a créé un Ministère de la promotion de la femme en 1997. Il est en voie de mettre en œuvre une

politique nationale ambitieuse sur la problématique homme-femme visant à diffuser une culture d'égalité entre les sexes, de renforcement des capacités nationales pour traiter de ces questions et de mobilisation de ressources financières et humaines afin de lutter contre la discrimination entre les sexes. Un Conseil national a été créé pour appliquer cette politique. Des lois ont été promulguées pour promouvoir l'accès des femmes à la terre, au crédit, à la technologie et à la formation et une attention particulière est donnée à l'éducation des filles et à l'alphabétisation des femmes. Une aide financière est fournie pour les soins obstétricaux et néonataux et des stratégies et programmes ont été instaurés pour protéger la santé procréative et sexuelle des femmes.

85. Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1984 et il a pris de nombreuses mesures pour mettre fin aux pratiques discriminatoires. Il a ouvert des foyers et des centres d'hébergement pour les femmes victimes d'actes de violence domestique, les nourrissons abandonnés, les jeunes filles enceintes sans l'avoir souhaité et les femmes ostracisées pour de prétendus actes de sorcellerie. Il pratique une stratégie de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines et espère que le projet de résolution sur ces pratiques brutales présenté par le Groupe africain sera adopté à l'unanimité.

86. **M^{me} Yakivu** (République démocratique du Congo) déclare que le principe de l'égalité des sexes est inscrit dans la Constitution de 2006 de son pays et qu'une politique nationale sur la distinction homme-femme a été mise en place depuis 2009. L'intégration de cette problématique dans la législation nationale est mise en évidence dans le Code du travail et les lois sur la protection de l'enfance, le VIH/SIDA et la parité entre les sexes dans les listes électorales. Avec l'UNICEF, le Gouvernement a mené une campagne dans toutes les écoles pour filles en 2006. Une feuille de route sur la condition féminine et l'éducation a été élaborée et, depuis 2009, l'enseignement primaire gratuit est dispensé dans tout le pays à l'exception des provinces-villes de Kinshasa et Lubumbashi.

87. La République démocratique du Congo a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1986 et présenté régulièrement ses rapports nationaux. Elle a mis en place des mécanismes nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

sur les femmes, la paix et la sécurité et une stratégie nationale visant à améliorer la participation des femmes à la vie politique. Le Gouvernement encourage l'indépendance économique des femmes par le biais de sa stratégie nationale anti-pauvreté et le microfinancement pour les femmes rurales et les veuves. En 2007, un programme national de promotion des femmes congolaises a été mis en œuvre dans les 12 domaines d'intérêt de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Des mécanismes ont été mis en place afin d'encourager les femmes à faire connaître leurs soucis et à prendre part au développement économique, en particulier dans les zones rurales.

88. Depuis 2009, le plan de stabilisation et de reconstruction des zones émergent de conflits armés en République démocratique du Congo a appliqué une stratégie de lutte contre la violence sexuelle et sexiste incluant la lutte contre l'impunité, la protection des personnes vulnérables comme les femmes et les enfants, l'intégration de la distinction homme-femme dans le système judiciaire et d'application des lois, la rationalisation de la collecte de données et des poursuites judiciaires, la fourniture de services médicaux, psychologiques et de réadaptation aux victimes. Les femmes elles-mêmes se sont chargées de la campagne contre la violence et, en 2012, elles ont lancé une campagne de tolérance zéro contre la violence sexuelle et sexiste dans toute la Région des Grands Lacs. Toutefois, cette violence persiste en raison de normes culturelles et de conflits constants et elle lance un appel afin que des mesures soient prises au niveau international pour l'éliminer.

89. **M. Apakan** (Turquie) dit que la Turquie a été le premier pays à ratifier la Convention de 2011 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique; il a récemment adopté une nouvelle loi pénalisant toutes les formes de violence physique, verbale, sexuelle, économique et psychologique à l'égard des femmes. Sa délégation accorde une importance particulière à la résolution sur l'intensification des efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes qui donnera le ton à la session de la Commission de la condition de la femme qui doit se tenir en mars 2013 pour traiter de ce sujet. Il prend également note que la toute première Journée internationale de la fille vient d'être célébrée le 11 octobre 2012, en application de la résolution coparrainée par sa délégation l'année précédente. Il

serait utile de commencer à utiliser les concepts de « fille » et de « femme » ensemble au lieu de les traiter séparément. Sa délégation a organisé des activités relatives aux personnes âgées et il estime qu'ONU-Femmes pourrait prendre l'initiative de promouvoir la sensibilisation à l'égard des femmes âgées. Il est essentiel d'intégrer la problématique homme-femme dans les discussions concernant le programme de développement après 2015.

La séance est levée à 13 h 10.